

21x29,7cm

96 pages - 70g

Seyès

Cahier blanc. Prescription

de l'absorption du P.D.S en
P.I.U.

Délib. du 21/09/2015.

Cahier ouvert le 30 septembre
2015 suite à la validation
par la Sous-préfecture de
la délibération du conseil
municipal en date du
21 septembre 2015.

Michel FAIVRE
Maire de OYE - ET - PALLET

14/10/2015
EST REPUBLICAIN

AVIS AU PUBLIC

Commune de Oye-et-Pallet

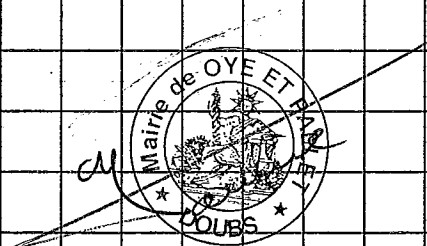
Révision du Plan
d'Occupation des Sols (POS)
valant transformation
en Plan Local d'Urbanisme
(PLU)

Le public est informé que, par
délibération du 21 septembre 2015,
le conseil municipal a prescrit une
révision du POS/PLU.

Cette délibération précise les
objectifs assignés à cette révision et
les modalités de concertation
retenues conformément à l'article
L300.2 du Code de l'urbanisme.

Cette délibération est consultable
en mairie.

606493300



1

DEPARTEMENT

DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE PONTARLIER

CANTON
DE PONTARLIER

COMMUNE DE OYE-ET-PALLET

N° Code Postal 25160

Bureau distributeur : OYE ET PALLET

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 septembre 2015

Objet : Procédure de révision du POS en PLU

NOTA : Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21 septembre, que la convocation du Conseil avait été faite le 11 septembre et que le nombre des membres en exercice est de 14

L'an deux mil quinze

Le vingt et un septembre

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances

Etaient présents : Mrs FAIVRE Michel, COSTE Christian, COSTE Fabien, MACHINAL Olivier, PELLEGRINI Thomas, REINERO Didier, Mmes BROSSARD Corinne, LOCATELLI Murielle, RACAULT Marielle, ROMANZINI Patricia

Excusés : Mrs PELLEGRINI Sylvain, PILLOD Michel, TONETTI Romain

Absent : Mr MINARY Florent,

Madame Patricia ROMANZINI est élue secrétaire de séance.

.....
CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DU 16 SEPTEMBRE 2014.

Révision du POS : prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme

VU l'article L 123-19 du code de l'urbanisme ;

VU les articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

VU l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que le POS (Plan d'Occupation des Sols) communal a été approuvé par délibération du 30 mai 1997 modifié par délibération du 1er décembre 2000.

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui de réviser le POS de la commune et de le transformer en PLU.

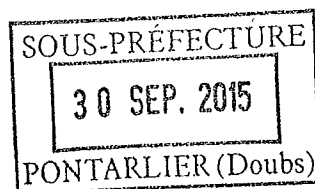
La commune a en effet besoin d'un PLU qui puisse prendre en compte :

>> Les nouvelles lois qui s'appliquent depuis la dernière modification du PLU soit : la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, la loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003, les lois Grenelle de l'environnement du 12 juillet 2010, la loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme Renové (ALUR) entrée en vigueur le 26 mars 2014, la Loi d'avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt (LAAF), et enfin la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

>> Le SCOT du Haut-Doubs, en cours d'élaboration et pour lequel le périmètre a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 25 10 2013, le syndicat porteur du SCOT devant être créé courant 2015.

>> L'évolution des contextes démographiques, sociaux, culturels, économiques, touristiques, environnementaux, ... qui seront étudiés dans le cadre de la réalisation du diagnostic territorial du PLU

>> Les objectifs d'ores et déjà formulés par la municipalité, qui se verront complétés par le groupe de travail tout au long de la procédure.



ns ainsi :

- le développement de l'habitat en lien notamment avec le fonctionnement des équipements, les déplacements domicile-travail, et la place de plus en plus importante du travail frontalier
- la maîtrise générale du développement urbain et de son organisation
- une meilleure mixité de l'habitat qui favorise l'offre locative et la diversité des logements,
- la création d'emplacements réservés pour la réalisation de projets communaux de voirie ou d'équipements publics,
- la poursuite des aménagements d'espaces publics
- le renforcement de la centralité du village par des choix d'extension adaptés
- la préservation voire le renforcement des activités, qu'il s'agisse d'évoquer celles artisanales, commerciales ou liées au tourisme
- la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager
- la préservation des terres agricoles et des espaces naturels sensibles en présence de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique), NATURA 2000, d'arrêtés de protection de biotope...
- la gestion économe des réseaux, tant d'assainissement, que d'eau potable, d'électricité, ...
- une meilleure prise en compte des risques en lien avec les nouvelles données accessibles en matière de connaissance des sols

ès avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal
ide :

De prescrire la révision du POS et sa transformation en PLU sur l'ensemble
territoire communal, conformément aux dispositions des articles L.123-1 et
vants et R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

D'approuver les raisons et les objectifs ci-dessus exposés ;

De soumettre à la concertation, par application de l'article L.300-2 du code
l'urbanisme, en associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet
laboration, les habitants, les associations locales et les autres personnes
cernées, dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités
vantes :

- plaquette d'information à destination des habitants ;
- mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture du bureau
au public, de documents d'étape suivant le déroulement des études ;
- mise à disposition du public, aux jours et heures d'ouverture du bureau
au public, d'un registre destiné à recevoir les observations ;
- organisation d'au moins une réunion publique qui pourra avoir lieu à la
fin du diagnostic en prévision du débat sur le PADD

l'issue de la concertation. Monsieur le Maire en dressera le bilan au regard des

9°) De rapporter la délibération du conseil municipal « Procédure de révision du POS en PLU » du 16 septembre 2014 suite aux compléments à apporter en matière d'objectifs poursuivis et de vice de procédure

Conformément à l'article L.123-6 et L 121-4 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au préfet du Doubs
- aux présidents du conseil régional de Franche-Comté et du conseil départemental du Doubs
- au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (Pays du Haut Doubs en attendant la création du Syndicat Mixte du SCOT)
- au président de la communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs CCMO2L,
- au président de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture du Doubs
- au président du parc naturel du Haut-Jura
- au président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques

Et sera transmise :

- aux maires des communes limitrophes : La Cluse et Mijoux, la Planée, Montperreux, Malpas, Les Grangettes, Les Granges Narboz.

Les organismes HLM ainsi que les associations compétentes en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitation et déplacement seront consultées à leur demande.

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'urbanisme et dans les conditions prévues à l'article L 111-8 du même code, à compter de la publication de la présente délibération, l'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

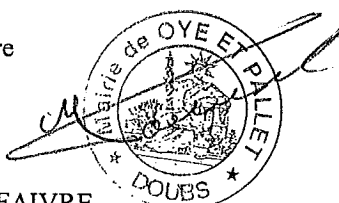
- d'un affichage en mairie durant un mois,
- d'une mention dans un journal local diffusé dans le département.

Chacune de ces formalités de publicité précisera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

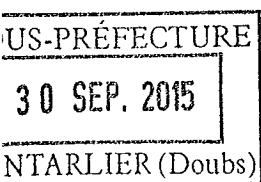
Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire



Michel FAIVRE



Date	NOM Prénom	Nature de la demande
19.10.2015	BONNEFOY Luc. (Vuillafans) (demandé par Y. Piuod)	copie délibération du 21/09/2015.
26.10.2015	LAGIER Séverine et Christophe 27 rue de Salins - 25300 Pontalégar Tél : 06 81 60 21 23 (Sev) → 06 81 35 97 32 (Chris)	Parcelle NC, numéro C806 à transférer en parcelle constructible
Avant réunion courrier le 12/06.		
11/01/2016	TEISSIER Y. Claude + infirmière POCHARD à Allée le Noirave 64140 LONS Tel 06.89.93.97.92 0559.62.2418	Parcelle AC n°165 Commune le Dye J Palod Demande d'être constructible.
mail le 12/06 avis réunion		
14/2/2016	Druhen, Chermoux Yves 970 rue Louis Blériot 78530 BUC - 06 67 41 11 03 01 39 56 06 13 mail: ydc@free.fr	Attente de nouvelles sur le PLU en particulier sur Clos Jordan AB 324 Demande d'exam. rendus et d'informations sur ce point par mail -
Avant réunion mail le 12/06/17		
10/03/2016	VERNIER Patrick Catherine 7 rue de l'église 25320 vinges les pins	Parcelle n° AC 163 demande de construction
courrier le 12/06 avis de réunion		

3

MAIRIE DE OYE ET PALLET

22/05/23 11:45

Re: Plan Local d ' Urbanisme

à : Gérard Druhen

Bonjour Mr Druhen,

Faisant suite à votre mail ci-dessous, nous vous confirmons que nous sommes toujours en cours d'élaboration du PLU pour la commune et que votre parcelle C388 n'est pas constructible et ne le sera pas dans le futur PLU. (l'extension du territoire n'est pas admis suite au plan ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Les parcelles dans l'enceinte du village restent prioritaires pour la constructibilité.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Cordialement

Michel FAIVRE

Maire de Oye-et-Pallet

tél 03.81.89.42.18

envoyé : 9 mai 2023 à 14:31

de : Gérard Druhen <gerard.druhen@gmail.com>

à : mairie.oye.et.pallet@wanadoo.fr

objet : Plan Local d ' Urbanisme

Monsieur le Maire

Je suis propriétaire d'un terrain situé sur votre commune, au Clos Petit Pierre, cadastré 442 C 388 . Je souhaiterais savoir si vous avez remédié à la caducité du POS et avez établi un nouveau P. L. U . Dans l' affirmative, pourriez-vous m'indiquer si cette parcelle se trouve en zone constructible ou non ? Je vous en remercie par avance. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Gérard Druhen-Charnaux.

Agathe André

13/10/23 13:17

Information maison ou terrains disponibles

à : louisrognon7@gmail.com

cci : mairie.oye.et.pallet@wanadoo.fr

Bonjour,

Je vous ai contacté ce matin concernant d'éventuels maisons ou terrains prochainement en vente dans votre commune pour notre famille.

Je vous laisse mon numéro de téléphone si vous avez des nouvelles à ce sujet . Un grand merci d'avance pour votre aide dans notre recherche!

06.78.20.48.20

Agathe André

Rochejean

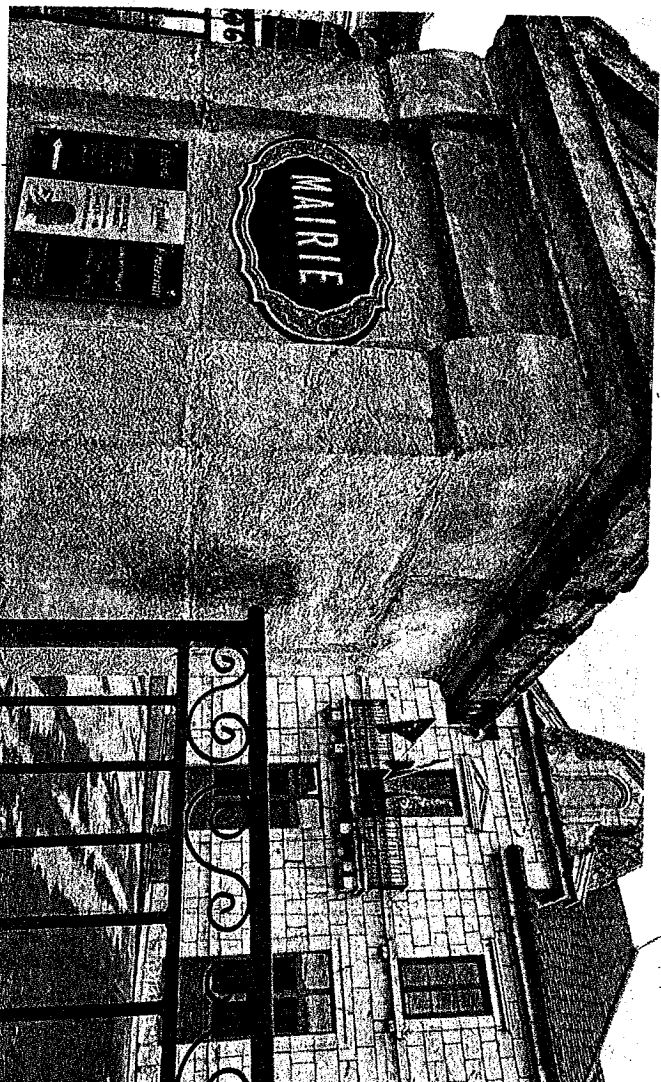
Démission du maire, Éric Penzès : des élections organisées en juin

À la suite du retrait de plusieurs délégations financières décidé par le conseil municipal, Éric Penzès a démissionné de son poste de maire. Les habitants devront voter les 23 et 30 juin prochains pour compléter le conseil municipal, qui nommera ensuite le nouvel édile.

Les réunions de travail concernant le budget communal, en début d'année, ont mis en émoi le conseil municipal de Rochejean. À tel point qu'une séance d'urgence a été convoquée le 4 avril pour évoquer « une situation très préoccupante pour les finances de la commune, tant pour le budget général qu'au niveau de l'engagement par habitant », comme l'indique le PV du conseil municipal du 8 avril.

Florence Schiavon maire par intérim

Ce soir-là, les conseillers votent pour le retrait de plusieurs délégations financières données à Monsieur le maire, avec 10 voix pour et deux abstentions. Un peu plus tard, les conseillers doivent se positionner sur le taux d'impositions 2024.



Suite à la démission d'Éric Penzès, des élections complémentaires partielles vont être organisées. D'ici là, la première adjointe Florence Schiavon exerce les fonctions de maire par intérim. Photo A.L.

En plus de l'augmentation légale de la base de la taxe foncière, fixée au niveau national à 3,9 %, Éric Penzès propose une hausse de 3 %, qui ferait passer la recette fiscale de 270 386 € à 278 536 €. Il sera le seul à voter pour, les douze autres conseillers refusant l'augmentation demandée.

En fin de séance, estimant que le vote sur les délégations était « un vote de confiance », Éric Penzès présente sa démission, qui sera validée quelque temps plus tard par le préfet du Doubs, Rémi Bastille. C'est Florence Schiavon, la première adjointe, qui exerce les fonctions de maire par intérim, jusqu'à la dési-

gnation d'un nouvel édile.

Il faudra pour cela repasser par les urnes. Non pas pour voter pour le maire mais pour compléter le conseil municipal : l'élection d'un maire nécessite un conseil municipal complet, ce qui n'est actuellement pas le cas puisque deux conseillers ont démissionné au

cours de ce mandat. Deux conseillers doivent être élus dimanche 23 juin. S'ils comptabilisent moins de 25 % des suffrages exprimés, un deuxième tour sera nécessaire le dimanche 30 juin. Les quinze conseillers municipaux désigneront ensuite le maire de Rochejean.

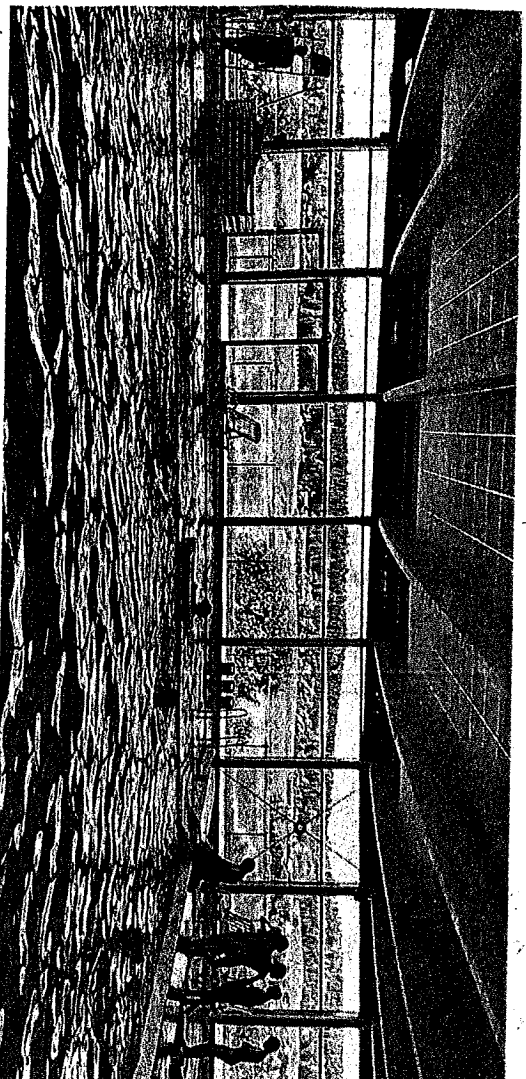
Éric Penzès reste conseiller municipal

De son côté, Éric Penzès a décidé de rester au conseil municipal, comme il en avait la possibilité : « Ce ne sera déjà pas évident de trouver deux nouveaux conseillers, ça évitera d'en chercher un troisième », explique celui va donc conserver sa casquette de vice-président de la communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs. « On a des désaccords sur les perspectives à venir mais c'est resté correct entre nous. Mais je n'ai plus les outils pour travailler en tant que maire, il y aura donc un nouveau pilote. J'aimerais aussi qu'on n'oublie pas les belles choses réalisées en quatre ans, comme la sécurisation du village, les voix douces ou les deux nouvelles classes qui ont été faites. »

• Anthony Laurent

Malbuisson

Un défi sportif et solidaire à l'Aqua2lacs avec ELA



Tous ensemble pour soutenir ELA.

Lancer un défi sportif au centre aquatique Aqua2lacs, tout en y donnant une dimension caritative, c'est possible !

L'association européenne contre les leucodystrophies (ELA) est une organisation à but non lucratif fondée en 1992 en France. Elle œuvre pour soutenir les familles touchées par les leucodystrophies, des maladies géné-

central.

Du 1^{er} au 22 juin, au centre aquatique Aqua2lacs : un objectif : se motiver ensemble pour participer à des défis sportifs ludiques adaptés à ses envies, au sein du centre aquatique ou sur un site extérieur, en toute sécurité.

Le 14 juin, mise en mouvement des collaborateurs à travers une activité sportive. Fournissant un environnement

lomètres nagés, minutes d'activité réalisées en cours collectifs ou séances fitness). Ce concept inédit encourage la participation individuelle, en famille ou entre amis, pour créer des liens et partager des moments inoubliables.

Les frais de participation, d'une valeur de 2 euros, ainsi que les dons spontanés se-

Doubs ■ Nécrologie Henri Couty nous a quittés

Né le 19 mai 1934 à Nœul (Haut-Vienne), Henri, passé son enfance dans le Limousin. Avec ses parents et sa sœur, il grandit dans l'empathie, l'affection et la douceur du cocon familial dont sa mère avait la maîtrise.

L'époque voulait qu'à terme, il reprenne l'exploitation familiale mais l'instituteur insiste pour qu'il poursuive ses études. C'est ainsi, qu'après courage et détermination, il obtient les diplômes qui lui permettront de devenir dessinateur industriel, puis professeur de construction mécanique. Il enseignera au LEP de Pontarlier durant toute sa carrière. Au même moment, il rencontre Jeanine, sa future épouse, ils ont alors 16 et 17 ans.

Après son service militaire en Algérie, le couple quitte le Limousin avec leur année Pascale pour la Roche-sur-Yon où Frédéric le cadet naîtra. À cette époque, Henri rêve aux Alpes-Maritimes, mais c'est le Doubs, qui sort du chapeau de



l'Éducation nationale.

Arrivé en 1964 à Bouailles, il restera sa vie durant dans le Doubs qu'il finira par tant aimer. Fabienne, leur benjamin, ne arrivera un an après. Il y fera des rencontres décisives, de grandes figures qui l'initieront à la montagne. Membre du CAF pendant 56 ans, il se bâtra de solides amitiés et, au fil du temps emmènera grand nombre sur les glaciers et les chemins, en France et dans le monde... Jusqu'en Sibérie, le désert saharien ou l'Himalaya. Une cérémonie civile a eu lieu samedi 25 mai au funérarium du Grand Pontarlier. Nos condoléances

Oye-et-Pallet •

Réunion de concertation relative au futur PLU

Rochejean

Démission du maire, Éric Penzès : des élections organisées en juin

tout en y donnant une dimension caritative, c'est possible !

L'association européenne contre les leucodystrophies (ELA) est une organisation à but non lucratif fondée en 1992 en France. Elle œuvre pour soutenir les familles touchées par les leucodystrophies, des maladies génétiques rares et dévastatrices affectant le système nerveux

aquatique Aqua2Lacs : un objectif : se motiver ensemble pour participer à des défis sportifs ludiques adaptés à ses envies, au sein du centre aquatique ou sur un site extérieur, en toute sécurité.

Le 14 juin, mise en mouvement des collaborateurs à travers une activité sportive. Également au programme, du 1^{er} au 22 juin : challenge grand public (nombre de ki-

collectifs ou séances fitness). Ce concept inédit encourage la participation individuelle, en famille ou entre amis, pour créer des liens et partager des moments inoubliables.

Les frais de participation, d'une valeur de 2 euros, ainsi que les dons spontanés seront reversés à l'association ELA pour soutenir la lutte contre les leucodystrophies.

cale pour la Roche-sur-Yon ou Frédéric le cadet natra. À cette époque, Henri rêve aux Alpes-Maritimes, mais c'est le Doubs, qui sort du chapeau de

désert saharien ou l'immense. Une cérémonie civile a eu lieu samedi 25 mai au funérarium du Grand Pontarlier. Nos condoléances

Oye-et-Pallet •

Réunion de concertation relative au futur PLU

Mardi 28 mai. À 15h. Matinée. Les élus mettront à votre disposition un registre pour toute remarque ou vous pourrez également envoyer un mail à : mairie-oye-et-pallet@orange.fr

5
...pressé de venir récupérer son bien.

Le sujet a été évoqué ce lundi soir lors du conseil municipal. L'objet d'une relance auprès des autorités compétentes afin que ladite camionnette soit évacuée dans les meilleurs délais.

Oye-et-Pallet • Rectificatif concertation PLU

Dans le journal du 28 mai, la date de la consultation est erronée. Il convient de retenir : « La commune de Oye-et-Pallet propose une réunion de concertation relative au futur PLU vendredi 31 mai 2024 de 15 h à 18 h en mairie ».

Les élus mettront à votre disposition un registre pour toute remarque ou vous pourrez également envoyer un mail à : mairie-oye.et.pallet@orange.fr



12 ARTICLES

TR : BLOC NOTE -EST REPUBLICAIN

MAIRIE DE OYE ET PALLET <mairie-oye.et.pallet@orange.fr>

vendredi 17 mai 2024 à 14:17 PLU

À : valerie chartier



AVIS DE CONCERTATION PLU - 31.05.2...

53 Ko

Bonjour Mme CHARTIER,

Pour info, vous trouverez ci-dessous le mail envoyé pour la publication de la réunion de concertation du PLU prévue le 31 mai 2024 à la mairie.

Une publication a été faite également sur le site Facebook de la commune de Oye-et-Pallet, et 'elle sera affichée sur les tableaux d'affichage de la commune dès mardi.

Nous avons bien avancé sur le règlement de PLU et sur le document de présentation, j'essaie de mettre tout ça par écrit pour vous faciliter la tâche... bon grand week-end.

Bien cordialement

Manue FERREUX

Le : 17 mai 2024 à 11:32 (GMT +02:00)

De : "MAIRIE DE OYE ET PALLET" <mairie-oye.et.pallet@orange.fr>

À : "VIENNET Monique (EST REPUBLICAIN)" <monique25viennet@gmail.com>

Objet : BLOC NOTE -EST REPUBLICAIN

Bonjour Mme VIENNET,

Comme indiqué par téléphone ce matin, veuillez trouver ci-joint le texte à publier dans le bloc note de l'Est Républicain.

" La commune de OYE-ET-PALLET propose une réunion de concertation relative au futur P.L.U - vendredi 31 mai 2024 de 15h00 à 18h00 en mairie

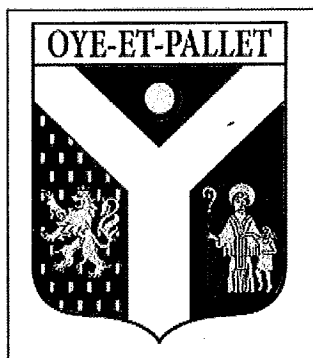
Les élus mettront à votre disposition un registre pour toute remarque ou vous pourrez également envoyer un mail à : mairie-oye.et.pallet@orange.fr"

Nous vous en remercions d'avance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Cordialement

Michel FAIVRE

MAIRIE
DE
OYE ET PALLET
21 Rue des Ecoles
25160 OYE ET PALLET



Affiché en
mairie le
21/05/2024

AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

" La commune de OYE-ET-PALLET propose une réunion de concertation relative au futur P.L.U - vendredi 31 mai 2024 de 15h00 à 18h00 en mairie

Les élus mettront à votre disposition un registre pour toute remarque ou vous pourrez également envoyer un mail à : mairie-oye.et.pallet@orange.fr"

Réunion de concertation relative au futur P.L.U.

VENDREDI 31 mai 2024

Agnie, Hubert / Claude, Marie Ange, + fils)

* Vu Famille Simon, Michel
Demande centre du Village

* Vu Famille Girard / Jeanne et ^{fils} a la Zola

* M^{me} Brecard ^{Claude} / M^{me} Gresset ^{Rémi}

* M^{me} Bonnefoy a la Zola prêt de la ferme

x M^{me} Gérome Robert passer le 06-06-24 (Secrétaire)

Arrêté au date du 26.11.2024.



Michel FAIVRE
Maire de OYE-ET-PALLET